

SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, M. REVEL, Mmes VENET, CALLY, MICHAUD, MAYOUSSIER, CHANET, FOURNIER-BERGERON, Ms CURT, ECOCHARD, M. PETIT, PETITJEAN

Excusés : Ms GUERIN, CORDIER

Secrétaire de séance : M. CURT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 18 janvier 2016 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Déclaration préalable : avis favorable

- M. LONG Frédéric/20 Clos des Dombes : transformation d'un garage en pièce de vie,
- M. PETITJEAN Olivier/Les Granges Marguins : construction d'une piscine.

Permis de construire :

- A la demande de la Préfecture, le permis de construire, accordé le 14 décembre 2015, au Rucher Ecole, pour la construction d'un abri de 115 m², pour l'accueil des cours théoriques et pratiques, et le stockage du rucher école, sera retiré compte qu'à la lecture du plan de masse du projet et du plan de zonage du P.L.U., la construction n'est pas édifée en zone Up mais en zone N du P.L.U. et le terrain d'assiette est situé dans un espace boisé classé.

DELIBERATIONS :

Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Investissements avant le vote du budget

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget général

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 1 909 010.61 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur

< 25% X 1 909 010.61 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Caution :	487.52 €	compte 165
- Equipement du cimetière :	840.00 €	compte 21316
- Autres bâtiments publics :	4 533.60 €	compte 21318
- Autres matériel et outillage de voirie :	5 441.74 €	compte 21578
- Autres installation, matériel et outillage technique :	22 500.00 €	compte 2158
- Matériel de bureau et matériel informatique :	684.11 €	compte 2183
- Autre immobilisation corporelle :	2 782.00 €	compte 2188

Budget locaux commerciaux

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 565 165.09 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur

< 25% X 565 165.09 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Aménagement, agencement :	70 000.00 €	compte 2135
-----------------------------	-------------	-------------

Budget assainissement

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 205 090.51 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur

< 25% X 205 090.51 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- réseau assainissement : 700.80 € compte 217532

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Révision du loyer LA BRESSE SAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par LA BRESSE SAS suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer :

- Suivant l'indice de révision des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre, une diminution de 0.13 % pour :
 - L'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, occupé par LA BRESSE SAS, à dater du 01 mars 2016.

DEVIS

- Eclairage de la voie des Peupliers : deux devis sont étudiés et la proposition de l'entreprise la moins disante, SOBECCA, est retenue pour un montant de 14 577.48 €.

POUR INFO :

- Courrier de Servas Automobile concernant la future station-service dans le cadre de l'implantation du supermarché.
- Gendarmerie : évolution de la délinquance, 56 délits en 2015 dont 20 élucidés.
- Bureau de tabac : réouverture ce lundi 15 février 2016.

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Commission communale finances : présentation des comptes administratifs,
- Commission finances BBA : débat d'orientations budgétaires avec participation FPIC à 70 %, maintien des taux des taxes locales, augmentation des taxes transport et ordures ménagères.
- CLIC : présentation de la structure.

Yves REVEL :

- Réparation du panneau lumineux dans le cadre de la garantie, par CHARVET INDUSTRIE et demande de devis pour pose d'un sabot de protection au pied du panneau, montant 168.00 € TTC.
- Ainter Services : renouvellement du contrat d'entretien pour un montant de 2 511.60 € TTC.
- Pose effectuée :
 - de la hotte salle Henri BAILLET,
 - des entrants et bras de force au vestiaire sportif,
 - de la plaque de regard à la station de relevage du Val Roman.
- Réception des travaux de voirie dans le cadre du marché « voirie nouvelle liaison Val Roman/CD 64, parking, arrêts minute ».

Jean-Pierre PETIT :

- Syndicat Veyle Vivante : présentation du compte administratif 2015 et travaux chiffrés retenus pour 2016, légère baisse des cotisations.
- Syndicat des boues chaulées : bilan d'épandage 2015 et calendrier 2016.

Laurence CHANET :

- Commission habitat BBA : révision du règlement des aires d'accueil.

Ludovic CURT :

- Mission locale jeunes : demande de subvention communale de 750.00 € pour 2016.
- Conseil d'écoles : mesures de sécurité dans les établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 ;

Marie-Thérèse VENET :

- Conseil municipal enfants : Prochaines séances les 16 et 31 mars : réalisation d'une tenture, de brochures représentant la chimère et d'une capsule temporelle.

Christèle MAYOUSSIER:

- Commission économie BBA : D.S.P. Foirail et Ainterexpo, plan d'action 2016/2020 pour le tourisme, estimation des bâtiments locatifs industriels, présentation de Bourg en Bresse - La Belle Rencontre, une nouvelle marque pour le territoire.
- AG Don du Sang : baisse de collecte et peu de membres bénévoles.

Affiché le 18 février 2016